

ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

PRÉAMBULE

Reconnaissant la grande importance de la production et du commerce des produits textiles en laine, en fibres synthétiques et artificielles et en coton pour l'économie de nombreux pays, ainsi que leur importance particulière pour le développement économique et social des pays en voie de développement et pour l'accroissement et la diversification de leurs recettes d'exportation, et conscientes de l'importance spéciale du commerce des produits textiles en coton pour de nombreux pays en voie de développement;

Reconnaissant en outre que la situation du commerce mondial des produits textiles tend à être peu satisfaisante et que, si elle n'est pas traitée de façon satisfaisante, cette situation risque d'être dommageable pour les pays qui participent au commerce des produits textiles, qu'ils soient importateurs ou exportateurs, ou l'un et l'autre à la fois, d'affecter de manière défavorable les perspectives de coopération internationale dans le domaine du commerce et d'avoir des répercussions fâcheuses sur les relations commerciales en général;

Notant que cette situation peu satisfaisante se caractérise par la prolifération de mesures de restriction, y compris de mesures discriminatoires, qui sont incompatibles avec les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et qu'il s'est produit dans quelques pays importateurs des situations qui, de l'avis de ces pays, causent ou menacent de causer une désorganisation de leurs marchés intérieurs;

Désireux d'entreprendre une action de coopération constructive dans un cadre multilatéral, pour traiter cette situation de manière à promouvoir, sur des bases saines, le développement de la production et l'expansion du commerce des produits textiles, et pour aboutir progressivement, en ce qui concerne ces produits, à la réduction des obstacles aux échanges et à la libéralisation du commerce mondial;

Reconnaissant qu'il conviendrait, en menant cette action, de garder constamment présent à l'esprit le caractère instable et perpétuellement changeant de la production et du commerce des produits textiles, et de tenir le plus grand compte des graves problèmes économiques et sociaux qui se posent dans ce domaine, aussi bien dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs, et en particulier dans les pays en voie de développement;